

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 4

Rubrik: Cours de moniteurs-samaritains en 1922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cours de moniteurs-samaritains en 1922

Trois cours de moniteurs-samaritains sont prévus pour cette année: à Soleure, à Berthoud et à Wohlen. Les cours auront lieu chaque samedi après-midi et dimanche suivant. Commencement des cours: le 22 avril; clôture: le dimanche 21 mai.

Tous ceux qui désireraient participer à ces cours voudront bien s'adresser au comité de leur section respective jusqu'au 15 avril au plus tard. Les comités transmettront immédiatement ces demandes au soussigné.

La caisse centrale supporte les frais d'instruction et d'entretien des participants. Les frais de voyage et la finance d'inscription au cours (fr. 10) sont à la charge des sections qui envoient des participants aux cours prévus.

Les participants devront être choisis parmi les personnes ayant suivi un ou plusieurs cours de samaritains ou de soins aux malades, et plus spécialement parmi les candidats qui ont des aptitudes pédagogiques. En suivant un cours de moniteurs, les candidats prennent l'engagement moral de travailler comme moniteurs au sein de leur section pendant plusieurs années.

En outre, un cours analogue est prévu pour la Suisse orientale cette année aussi¹⁾.

Avec nos meilleures salutations samaritaines!

**Le Secrétariat central
de l'Alliance suisse des samaritains,
A. RAUBER.**

¹⁾ Pour les moniteurs romands, voir dans ce même numéro l'article « Alliance suisse des samaritains, Comité central ». (Réd.)

Alliance suisse des samaritains

Nous avons reçu du Comité national de la fête du 1^{er} août la somme de fr. 70 000, produit de la vente des cartes de 1921. Cette somme due à l'activité intelligente de nos sociétés de samaritains qui ont collaboré à cette vente, permet de porter son capital statutaire notre fondation Travail ».

De la part de la Direction de la Croix-Rouge suisse nous avons reçu un don de fr. 20 000 pour notre caisse de secours. Cette somme a été prélevée sur le produit de la collecte de 1921 en faveur des tâches de paix de la Croix-Rouge suisse. Ce geste de haute bienveillance est dû certainement au concours de notre association et de toutes ses sections lors des collectes organisées par la Croix-Rouge

suisse dans nos cantons. Cette allocation nous permettra de mettre en activité la caisse de secours de l'Alliance suisse des samaritains dès le 1^{er} janvier 1923, pour autant que les sections qui nous ont promis d'organiser des « Journées de petites fleurs » et d'autres ventes, dans le but de parfaire le capital nécessaire à notre fonds, voudront bien exécuter le travail qu'elles nous ont promis.

Nous tenons à exprimer nos remerciements au Comité de la fête nationale et à la Direction de la Croix-Rouge suisse qui ont largement contribué à encourager nos aspirations.

**Le Secrétariat central
de l'Alliance suisse des samaritains,
A. RAUBER.**